



106, rue Saint-Jean-Baptiste  
Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403  
Télécopieur : 819 396-0184  
Courriel : info@saintguillaume.ca

Municipalité de Saint-Guillaume

## AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-GUILAUME RÔLE TRIENNAL 1<sup>RE</sup> ANNÉE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Anny Boisjoli greffière-trésorière de la susdite municipalité de Saint-Guillaume :

**QUE** le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Guillaume pour les années 2025, 2026 et 2027, est déposé au bureau de la greffière-trésorière, sis au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, Québec, J0C1L0, en date du 30 août 2024;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible à la MRC de Drummond;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Drummond, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Drummond, sise au 436, rue Lindsay, Drummondville, Québec, J2B1G6 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**DONNÉ À SAINT-GUILAUME, CE 30<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN 2024.**

Signature (greffière-trésorière)